



Contrat de territoire Région de Colmar 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°9



| | |
|----------------------------------|---|
| Enjeux : | Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel |
| Objectifs opérationnels : | Participer au développement des itinéraires cyclables et des moyens de transport alternatifs |

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

CREATION D'UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE LA FORET DU NEULAND ET LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Colmar Agglomération

Localisation du projet :

Forêt du Neuland / entrée Nord de la commune de Sundhoffen

Description et objectifs du projet :

Objectif :

Colmar Agglomération mène une politique active en faveur du déplacement en mode doux dans le cadre de son schéma directeur des pistes cyclables intercommunales (2020-2026).

Actuellement, le réseau cyclable est développé le long de l'Ill à partir de Sundhoffen, ainsi que de Colmar jusqu'à la forêt du Neuland. Entre Sundhoffen et le Neuland il n'y a pas d'itinéraire cyclable spécifique, ce qui oblige d'emprunter la route départementale (RD13) et constitue à la fois un point noir en matière de sécurité, ainsi qu'un frein majeur au développement de la circulation en vélo sur cet axe Sundhoffen-Colmar. Créer un itinéraire cyclable de liaison entre Sundhoffen et la Forêt du Neuland est la seule solution permettant de résoudre ces difficultés. Il s'agit d'une demande émanant de la population de Sundhoffen.

Descriptif technique :

Longueur totale : 850m

Largeur de la section : 3m

Type de revêtement : BBSG

Points de raccords :

- En début d'itinéraire : prolongement de la rue des chênes à Sundhoffen
- En fin d'itinéraire : raccordement au chemin du Neuland, après traversée de la RD13

Public visé :

Habitants de Sundhoffen, cyclistes de loisirs dans la forêt du Neuland et environs, usagers de l'Observatoire de la Nature de Colmar (labelisé CINE - réseau ARIENA)

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux : 1er semestre 2023

Date de fin des travaux : 2ème semestre 2023

DESCRIPTIF FINANCIER

| | | | |
|--------------------------------------|------------------|----|----------------|
| <u>Coût total du projet :</u> | 131 345 € | HT | Investissement |
| <u>Participation CeA :</u> | | | |
| Base subventionnable retenue : | 128 411 € | | |
| Taux : | 20% | | |
| Montant : | 25 682 € | | |

| <u>Plan de financement prévisionnel :</u> | | |
|--|------------------|-------------|
| Participations | Montant HT | Taux |
| Colmar Agglomération | 42 663 € | 32% |
| Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace) | 25 682 € | 20% |
| Etat (DSIL) | 63 000 € | 48% |
| TOTAL PROJET | 131 345 € | 100% |

ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

- Bilinguisme: Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur les divers supports prévus et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue;
- Le jalonnement cyclable devra être cohérent avec le système utilisé par la CeA pour ses itinéraires;
- L'entretien ultérieur de l'aménagement sera réalisé par la (ou les) Commune (s) concernée (s) même dans l'emprise de la CeA le cas échéant;
- L'ensemble des données géoréférencées sera partagé avec la CeA pour alimenter la base de données alsacienne ainsi que les éventuels comptages de fréquentation;
- La promotion de cet itinéraire sera à assurer par l'Office du Tourisme de Colmar en lien avec Alsace Destination Tourisme;
- Mise en place d'un fléchage indiquant l'Observatoire de la Nature à l'entrée de la forêt du Neuland.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par Colmar Agglomération;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du présent projet, notamment la Direction du Bilinguisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet;
- Apporter une assistante technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme);
- Intégrer les données géoréférencées fournies dans son observatoire ainsi que les éventuels comptages de fréquentation;
- Apporter des subventions d'investissement au projet d'un montant total maximal de 25 682 € (20% du coût HT), au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

| |
|---|
| <u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u> |
| |

REMARQUES

| |
|---|
| <u>Remarques complémentaires :</u> |
| |